

ABONNEMENT

Un an 13 fr.
Six mois 9 »
Trois mois 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 5 DÉCEMBRE

Tout à la Commune

Les journaux Parisiens, qui se piquent de raison, sont, présentement, en proie à une terrible venette. Il paraît que, dans le XIII^e arrondissement, — avenue d'Italie et Gobelins — coutumier d'ailleurs d'intenses furoiseries électorales, on porte à la députation, en remplacement de M. Hovelacque croyons-nous, M. Piéron (rien de l'adjoint à la Mairie de Saumur qui, cependant, ne serait pas, à nos yeux, indigne de cet honneur). Ce qu'est le Piéron de Paris, ses aptitudes municipales, on ne s'en occupe pas. Il possède un titre indéfectible et supérieur pour ses amis : « Il a été défenseur de la glorieuse Commune qui sauva la République ! » Le Conseil de guerre l'expédia au bagne — du moins, M. Piéron s'en vante — et nous ne commettrons pas la petitesse de suspecter sa condamnation, bien qu'elle ne nous soit rien moins que prouvée.

Nous avouons sans peine que ce sont là titres sérieux à l'estime d'un arrondissement dont les opinions et les mœurs sont connus de longue date : il suffisait, pour se renseigner à ces égards, de visiter la chapelle consacrée à la mémoire du général de Bréa. Cependant, chose à noter, la candidature Piéron n'offre point le caractère de l'écluse instantanée. Immédiatement après la retraite volontaire ou forcée de M. Hovelacque, l'arrondissement avait, spontanément, choisi pour man-lataire le docteur Robin, tout frais barbouillé des ordures de Cempuis. L'affaire marchait sur des roulettes, quand un événement fortuit les enraya.

La fameuse 8^e correctionnelle venait d'infliger, en proportions considérables, l'amende et la prison à un rédacteur de la *Petite République*, M. Gérault-Richard, qui avait traité, comme doivent le faire les vrais écrivains socialistes, M. Casimir-Perier, et dans les termes qui sièent quand on en...treprend ce néfaste personnage. C'était un député autrement méritant, autrement pur et d'attaque que Robin et, de plus, il portait en ses bras les palmes du martyre. Un comité se forma subito qui, désillusionné de Robin, proclama l'urgence de Gérault-Richard.

Va donc pour ce dernier. Pas du tout.

Voilà que le citoyen Allemane, l'un des bonnets à poil du parti, juge le condamné de la 8^e chambre insuffisant, insipide et incolore. « Un journaliste ! Vous nous la f...ez belle ! » Il en grouille à la Chambre, on butte à travers. N'en faut plus. En outre, il ne s'agit pas d'écriture. Votre bonhomme combat la grève générale. Mettez-vous votre Richard-Gérault quelque part. Nous avons un article absolument bon teint, inusable, tout d'actualité. Que diriez-vous d'un communard ? Nous en tenons un à la disposition du public. Prenez Piéron. »

Et on prend Piéron.

Pourquoi pas ?

Voyons, entre nous, y a-t-il lieu de s'épouvanter si fort ? Un communard entrant à la Chambre ! Horreur ! Mais, que sont donc MM. Alphonse Humbert et Paschal Grousset, sinon deux échantillons du plus pur diamant de la Commune ? Est-ce qu'on leur tourne le dos à la Chambre ? Est-ce que leurs confrères vident le

siège à leur approche et ne les tiennent pas, l'un et l'autre, en parfaite estime ? Est-ce que M. Humbert notamment, le rédacteur du *Père Duchesne* qui réclamait, chaque matin, après l'apéritif, trois cent mille têtes au minimum, n'incarne point aujourd'hui, dans son groupe, la logique et le bon sens républicains ? Est-ce que M. Grousset, l'ancien et fantastique ministre des affaires étrangères en 1871, n'est pas considéré, au Palais-Bourbon, comme un gentleman accompli ? Est-ce que, physiquement parlant et abstraction faite de leur teinte politique qui constitue encore actuellement un cas pathologique assez rare, MM. Cluseret et Vaillant ne figurent point, sur les fauteuils d'extrême-gauche, des êtres semblables à l'université de leurs collègues ? Ne se conduisent-ils pas normalement en société ? Sont-ils prévenus d'actes immoraux ? Personne, depuis leur entrée à la Chambre, ne s'est avisé de provoquer leur expulsion. Alors, pourquoi cet anathème sur le postulant du quartier des Gobelins ? L'Évangile suivant P.-J. Proudhon ne contient-il pas cette charitable maxime : « Laissez venir à nous les petits Piérons ».

Moi, j'en suis.

Tant plus qu'il se poussera de communards dans l'épinière législative, tant plus qu'on rigolera. Vous oubliez donc les « Bâtons flottants » de La Fontaine ! Il est, de ces épouvantails à chenevière humaine, comme des fauves de la foire : plus ils paraissent farouches, plus on les dompte aisément. Sottise de renfoncer éternellement les diabolins dans l'ombre de leur boîte ! Exhibez-les, éventrez-les en plein air. Apportez vos vieux croque-mitaines de la Commune dans la tribune ou parmi les commissions. C'est le seul moyen de réduire à leur juste valeur, *id est* au néant, les grands hommes d'atelier et de caharet.

Dépêchez-vous donc, ô Gobelins, d'élire Piéron ; sinon vous seriez peut-être exposés à voir nommer, en son lieu et place, un homme d'esprit.

Chambre des Députés

Séance du mardi 4 décembre 1894

Le budget de 1895

M. Krantz dit qu'il est de ceux qui n'ont craignent pas d'entr'ouvrir la porte des réformes à la condition que le socialisme ne puisse pas y passer.

M. le ministre des finances entend-il entr'ouvrir la porte ou la défendre ? il lui appartient d'apporter à la tribune des déclarations de nature à donner satisfaction à la majorité républicaine.

M. Poi-caré, ministre des finances. — Le budget de 1895 se présentait dans des conditions exceptionnellement difficiles provenant de différentes causes, comme le fléchissement des recettes de 1893, par exemple, la diminution et l'abandon de certaines recettes et l'augmentation de certaines dépenses.

On a diminué dans les législatures précédentes l'ensemble des recettes par suite de dégrèvements sur l'impôt foncier, sur les transports, sur les pétroles, sur les frais de justice et pendant le même temps les dépenses ont augmenté. Ce sont, la plupart du temps, les Chambres qui vont au devant de ces dépenses, et non les gouvernements qui les provoquent.

La Commission du budget a fait son possible pour réduire les dépenses.

Mais il n'en est pas moins vrai que certaines d'entre elles étaient irréductibles.

On a été obligé de demander 25 millions d'impôts à la réforme des successions. Pourquoi ? parce que, malgré tous les efforts, on n'a pu parvenir à équilibrer le budget par des réductions de dépenses.

Malgré ces impôts nouveaux, l'équilibre du budget n'est pas parfait, car la dette publique, en 1895, s'accroîtra de cent millions.

M. Poincaré déclare que c'est pour diminuer l'arbitraire des taxes fiscales qui pèsent moins sur le riche que sur le pauvre qu'il présente son projet d'impôts progressifs sur les héritages.

Ainsi, il a été le plus sérieusement les gros capitalistes et l'équilibre sera rétabli.

C'est par une solennelle adjuration à la bourgeoisie que M. Poincaré termine son discours.

« Nous pensons, dit-il, que les idées que nous venons d'exposer ne sont pas de nature à effrayer la bourgeoisie, cette bourgeoisie que l'on calomnierait si on la présentait comme réfractaire aux idées justes et saines.

« C'est parce qu'elle se recrute dans le peuple, qu'elle y retourne, qu'elle est libérale et progressiste, qu'elle accomplira son devoir. »

M. Camille Pelletan dit que lui et ses amis voteront le projet relatif aux droits successoraux parce que le gouvernement a été amené par la force des choses à introduire dans la législation, le principe de l'impôt progressif dont on semblait avoir si peur jusque-là.

Une fois que la porte lui a été ouverte, il est certain que l'impôt progressif s'installera.

En examinant la situation actuelle, on ne saurait se faire d'illusions ; les dépenses augmentent pendant que les recettes ne s'élèvent pas en proportion.

Ce sont les dépenses courantes du budget qui absorbent aujourd'hui toutes nos ressources et nous amènent à la même situation que dans le passé.

Dans le budget actuel il y a plus de 30 millions de charges nouvelles ; tous ces impôts auraient dû servir à supprimer d'autres impôts, ils sont venus au contraire s'y ajouter, et malgré tous ces sacrifices, le déficit a reparu dans nos budgets et on est revenu aux emprunts sous forme d'expédients financiers.

M. Pelletan démontre qu'il est une foule d'économies que l'on devrait faire avant d'augmenter les impôts.

Le patriotisme ne commande-t-il pas au gouvernement de réformer un peu avant d'écraser sans raison la France ?

La Chambre vote le renvoi de la discussion à jeudi.

Demain, à 2 heures, séance publique.

INFORMATIONS

Le transport des journaux

MM. Camille Krantz, André Lebon et plusieurs de leurs collègues, ont déposé un article additionnel au budget, dont voici le texte :

« La limite de poids pour le transport par la poste des journaux, recueils et écrits périodiques, fixé par l'article 3 de la loi du 6

avril 1878, est portée de 25 grammes à 50 grammes.

« Au-dessus de 50 grammes, le port est augmenté de 4 centime par 25 grammes ou fraction de 25 grammes. »

Le mandat impératif

Des députés socialistes viennent de déposer la proposition suivante :

« Le mandat impératif est facultatif pour ceux qui exercent des fonctions législatives. Il devient obligatoire pour ceux qui y ont souscrit.

« Tout candidat peut joindre, à la déclaration de candidature aux Chambres auprès du préfet, une copie conforme de son programme public. Cette copie est légalisée. Elle comprend la signature des principaux membres du comité électoral du candidat. Le nombre des signatures ne peut être inférieur à 50. »

Propositions de lois diverses

Proposition de loi tendant à la constitution de biens collectifs pour les inscrits maritimes présentée par M. Lemire.

Proposition de loi ayant pour objet de modifier les dispositions de la loi du 23 juin sur les ventes aux enchères des marchandises neuves présentée par MM. Maurice Sébile et Gustave Roche.

L'école de Saint-Maixent

Le chiffre des sous-officiers d'infanterie candidats à l'école militaire de Saint-Maixent s'est élevé cette année à 1.393.

La santé de M. Jules Simon

M. Jules Simon a subi avant-hier l'opération de la cataracte à l'œil gauche.

L'opération, faite par le docteur Landolf, a très bien réussi.

La monnaie démonétisée

Par décision ministérielle, le caissier agent comptable de la Monnaie (14, quai Conti), est, jusqu'à nouvel ordre, autorisé à recevoir, en les payant au prix du métal : 1^o les pièces d'argent françaises démonétisées (pièces d'argent de 2 fr. et 1 fr. antérieures à 1864) ; 2^o les pièces d'argent pontificales à l'effigie de Pie IX, qui ont également cessé d'avoir cours ; chaque apport devra représenter une valeur nominale d'au moins 20 francs.

Cette mesure aidera la circulation française à se débarrasser de monnaies qui ne sont plus acceptées par les caisses publiques et que les particuliers doivent également refuser. Le métal ainsi obtenu sera utilisé pour la fabrication des médailles d'argent.

Les engagements pour Madagascar

L'administration de la guerre étudie un tarif de haute paye pour les anciens soldats de la réserve et de l'armée territoriale qui demanderont à prendre part à la campagne de Madagascar.

Afin de ne pas faire partir les hommes du contingent, soit dans la brigade de France, soit dans la brigade d'Algérie, soit même dans les services techniques et administratifs, des engagements spéciaux seront ouverts dans les bureaux de recrutement.

La loi admet des engagements volontaires pour la durée de la guerre.

Après le vote des Chambres, on considérera la guerre comme déclarée avec les Hovas, et, dès lors, tous les anciens soldats valides, âgés de moins de quarante ans, pourront contracter des engagements.

Détournement de cartouches Lebel

Un inspecteur de police arrêtait avant-hier, dans un restaurant, à Paris, un individu qui montrait une cartouche Lebel.

L'inculpé, après avoir déclaré se nommer Charles B..., âgé de vingt-cinq ans, ouvrier fumiste, demeurant faubourg du Temple, déclara qu'il n'avait jamais eu en sa possession de cartouches Lebel et qu'on commettait une erreur.

— J'appartenais, ajouta B..., au 69^e d'infanterie en garnison à Nancy; j'ai été libéré ces jours derniers. Ecrivez à mon colonel, il vous renseignera sur ma moralité.

On fouilla Charles B... Il n'avait sur lui aucune cartouche.

Une perquisition faite à son domicile ne fit rien découvrir de suspect.

Ce n'est que dans la soirée, pressé de questions, que Charles B... se décida à avouer qu'avant sa libération du régiment il avait pu soustraire soixante cartouches Lebel et qu'il les avait dissimulées dans un sac de plâtre qui se trouvait chez son patron, M. X..., rue Saint-Maur.

On se rendit immédiatement chez M. X... où les cartouches furent effectivement découvertes à l'endroit indiqué.

Aveux suprêmes

Un Français nommé Oudard (Désiré) s'est suicidé dans un hôtel de Saint-Gilles, près Bruxelles.

Dans un écrit trouvé près du corps, Oudard se reconnaît l'auteur de plusieurs vols importants de titres qu'il ne put négocier, et notamment d'un vol de 150,000 francs de diamants et d'argenterie à Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux (Seine-et-Marne).

On a trouvé dans sa chambre soixante-cinq titres représentant une valeur de 32,500 fr.

Oudard dit que les diamants ont été vendus par un complice à Paris, boulevard Saint-Germain.

Oudard, qui était marinier, ajoute qu'il a caché sous une planche de son bateau, à Change-sur-Marne, quatre-vingts kilos d'argenterie.

Dans une lettre au procureur de la République à Meaux, il cite ses complices.

Grand incendie à Bordeaux

Un incendie d'une grande violence a éclaté avant-hier soir, dans la fabrique de caisses de M. Paris, entre la rue du Cloître, 24 et 26, et la rue des Menuts, 43.

Le chauffeur, qui était venu préparer ses feux pour le matin, était seul dans l'usine au moment où le feu s'est déclaré. Les progrès du fléau ont été tellement rapides que, bien que les secours fussent arrivés promptement, il a fallu renoncer à sauver quoi que ce fut de la scierie.

Entre temps, le nouveau théâtre, qui est situé derrière la scierie, a failli flamber.

Il a fallu employer la force pour empêcher les ouvriers de l'usine, accourus à la première alerte, de se précipiter dans les flammes pour tenter de sauver leurs outils. Une centaine de ces malheureux vont être mis sur le pavé par ce sinistre.

Sinistre en mer

Le trois-mâts *César-et-Jean*, venant de Saint-Pierre-Miquelon avec escale à Pontrieux, est arrivé à Saint-Malo. En quittant le grand banc de Terre-Neuve pour rentrer à Saint-Pierre, le 3 septembre dernier, pendant l'ouragan qui régnait alors, ce navire a eu trois hommes enlevés par un coup de mer.

Tentative d'assassinat

Un capitaine d'artillerie, venant d'Alger, avec sa femme, a tiré trois coups de revolver sur un lieutenant qui faisait route avec eux. Le blessé est en danger de mort. Le capitaine est arrêté.

Assassinats dans les rues de Londres

La sécurité des rues de Londres laisse fortement à désirer depuis quelque temps.

On signale notamment, dans le quartier riche de Kensington, deux attaques répétées absolument mystérieuses sur deux femmes.

L'assaillant était une femme, ou du moins habillée en femme, car on se demande si ce n'était pas un homme qui opérait sous ce déguisement.

Il est ainsi beaucoup question du meurtre d'une jeune fille dans Holland-Park. On s'attend à une arrestation sensationnelle.

Terrible déraillement en Russie

Saint-Pétersbourg, 3 décembre. — Un train a déraillé sur la ligne de Riazan, entre la station de Morchausk et Filinhof.

Vingt-sept wagons se sont brisés, dont un chargé de pétrole. Les débris ayant pris feu, trois hommes ont été dévorés par les flammes. Il y a eu en outre plusieurs tués et blessés.

CHINE ET JAPON

Yokohama, 3 décembre. — Les Japonais dirigent leurs opérations contre la partie la plus peuplée de la Chine. Aucun armistice ne sera accordé, à moins que la Chine ne fasse une demande de paix formelle, moyennant l'occupation de Pékin ou de Port-Arthur et d'autres parties en rapport avec les demandes du Japon.

Il y a des partisans de l'annexion d'une grande partie de la Chine, si la guerre doit continuer.

Si la Chine est incapable de payer immédiatement l'indemnité, le Japon en acceptera une partie comptant, et il recevra le reste par paiements partiels avec les intérêts.

des colères, d'autant plus redoutables qu'aucune larme ne perlait sous ses paupières.

Deux ou trois fois, Kerdistel la surprit à n'en point en proie à ce délire, haranguant les flots à haute voix. Il communiqua ses alarmes au médecin. Celui-ci ne put que les partager. Pourtant il décida qu'il fallait au plus tôt apaiser cette nervosité dangereuse. Pour ce faire, il recourut aux sédatifs, au chloral en dernière analyse.

La jeune fille tomba dans une sorte d'hébétéude somnolente.

— Miséricorde ! — s'écria Mauduit exaspéré. — Sommes-nous donc menacés d'un double malheur ?

Il prit, avec Kerdistel, une décision énergique.

Il faudrait une secousse bienfaisante pour arracher cette enfant à la torpeur qui l'accable. Pressons le mariage et avisons M. Boranl de ce qui se passe, afin de le trouver là-bas à l'arrivée.

Kerdistel acquiesça à la proposition.

On relâcha à Brindisi le temps nécessaire pour expédier à Philippe une dépêche lui annonçant le retour de l'« Alcyone ». On la signa du nom de Raimbault.

BULLETIN FINANCIER

4 décembre 1894.

Pendant la première partie de la séance, les cours ont encore progressé, mais cette hausse ininterrompue a amené quelques réalisations qui ont fait légèrement reculer les cours. Sur nos rentes on paraît un peu fatigué et il nous semble que pendant quelque temps on va un peu marquer le pas.

Le 3 0/0 finit à 102,60 après 102,67 1/2. Les actions de nos grands établissements de crédit sont en bonnes tendances. Le Foncier est à 922,50. Hausse du Crédit Lyonnais à 791,25.

Marché animé sur nos grands chemins. Il n'y a plus de trace de la faiblesse de ces jours derniers. Il se traite sur l'Orléans et le Midi de nombreuses primes en vue de la décision du conseil d'Etat que l'on attend pour le 14 courant.

Nouvelle hausse du Suez. Les recettes sont à l'heure actuelle de 3,220,000. On dit aussi que la Chine sera forcée d'ouvrir de nouveaux ports au commerce de l'Europe, ce qui forcément augmentera le trafic du canal.

L'italien est à 85,75 après 86. L'extérieure est à 73,40. Le 4 0/0 ottoman se négocie à 23,85. Les fonds russes restent toujours en faveur.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 5 Décembre

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 3°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 2°
Midi,	75 1/2 mm	au-dessus 4°
Hausse,	3 mm	
Baisse,	» mm	
Température minima de la nuit		au-dessus 1°

Avis administratifs

Le Maire de la ville de Saumur rappelle à ses concitoyens qu'en vertu de la loi du 2 mai 1835 et du décret du 4 août de la même année, de la taxe sur les chiens, tout possesseur de chiens non déclarés doit en faire la déclaration, à la Mairie, à partir du 1^{er} octobre de chaque année jusqu'au 15 janvier de l'année suivante.

Celui qui, possédant un ou plusieurs chiens, n'a pas fait de déclaration, est passible de la triple taxe.

Il rappelle qu'en vertu des lois des 2 juillet 1862, 23 juillet 1872, 22 décembre 1879, sur l'impôt des chevaux et voitures, et la loi du 28 avril 1893 de la taxe sur les vélocipèdes, les possesseurs de vélocipèdes, voitures suspendues, chevaux, mules et mulets servant à atteler, et non imposés, doivent en faire la déclaration, à la Mairie, avant le 16 janvier prochain.

Les déclarations qui ne sont pas faites dans

les délais prescrits et celles qui sont inexactes ou incomplètes donnent lieu au doublement des taxes.

Mairie de Saumur, le 4 décembre 1894.

Le Maire, D^r PETON.

Le rendement de la classe 1893

On est maintenant fixé sur le rendement exact de la classe qui vient d'arriver dans les corps. Le déchet est plus considérable qu'on ne l'avait supposé; les réformes ne sont pas inférieures à 4,500, les sursis pour cause de maladie n'avaient pas encore atteint le chiffre de l'année 1894.

Cet état de choses prouve que les conseils de révision n'ont pas eu la main heureuse au printemps dernier. Pour n'avoir pas voulu di poser des hommes du service auxiliaire dès le temps de paix comme la loi l'y autorise, le général Mercier a été mal conseillé. Il était cependant bien clair que les malingres ou des estropiés ne pouvaient être acceptés dans les corps, où il en existe déjà trop.

L'intérêt des bons du Trésor

Par décision du ministre des finances en date du 30 novembre 1894, l'intérêt attaché aux bons du Trésor a été fixé ainsi qu'il suit à partir du samedi 1^{er} décembre inclusivement :

- A 3/4 0/0 pour les bons de 3 à 5 mois.
- A 1 1/2 0/0 pour les bons de 6 à 11 mois.
- A 1 3/4 0/0 pour les bons à 1 an.

ANTOIGNÉ

Découverte d'un cadavre

Dimanchedernier, le sieur Denis fils, domestique à la Pivotière, commune d'Antoigné, venait visiter son père, cultivateur habitant le village de Mué, même commune, et trouvait la porte fermée. Ayant appris des voisins qu'ils n'avaient pas vu Denis depuis plusieurs jours, il frappa vigoureusement à sa porte, appela et, ne recevant point de réponse, pressentant un malheur, brisa un contrevent fermé, ouvrit la fenêtre et pénétra dans la chambre où il aperçut son père inanimé, étendu sur le carreau. A côté du cadavre étaient deux bouteilles cassées et deux autres bouteilles contenant encore un peu de vin blanc.

On avisa immédiatement du décès la gendarmerie de Montreuil-Bellay qui vint faire une enquête, assistée de M. le docteur Gaudrez. Le médecin constata que la mort, remontant à quatre jours, était due à une congestion cérébrale.

Denis père s'adonnait depuis quelque temps à la boisson et se montrait presque continuellement en état d'ivresse.

ANGERS

Le vaccin contre le croup

Le montant des souscriptions recueillies à la mairie d'Angers, s'élève à ce jour, à 3,650 fr.;

L'ALCYONE

Par Pierre Maël

Elle se rappelait ses tête-à-tête avec la mer, et, à présent, l'orsque son cerveau, affaibli par les secousses répétées, ne pouvait plus supporter le poids de ses pensées sinistres, elle s'en allait seule sur le bateau, et là, plongée dans la contemplation de l'écume blanche, elle parlait à la mer.

— Oui, — je sais. Tu m'avais prévenue; je t'ai désoberé et tu te venges. J'ai aimé l'autre et tu me prends mon père. Tu veux bien me remplir la mémoire de ta présence, de tes droits. Tu veux me dire que tu me réclameras toujours, partout, que je suis ta fille et non celle de la terre, et que tu veux me garder. — Eh bien! garde-moi, prends-moi, je ne refuse pas. Laisse-moi mon père. J'ai bien le droit d'aimer mon père. Je suis née dans tes bras, mais dans les siens aussi. Que me reproches-tu encore ?

Et elle s'emportait parfois à des violences, à

Puis, le yacht, prenant sa grande allure de vingt nœuds à l'heure, doubla rapidement le cap Passaro, et s'élança vers le Nord.

Le Nord, c'est la côte de Nice et la villa du Trayas.

A cette heure, il était impossible de se faire illusion sur l'imminence de la catastrophe.

M. Raimbault était irrémédiablement condamné.

Ce ne lui fut pas une surprise, lorsque dans le regard désolé de Mauduit il lut l'arrêt de la science. Sa main, brûlante de fièvre, serra celle du médecin.

— Mon ami, — dit-il doucement, — vous m'avez prodigué vos soins avec le zèle le plus admirable. Soyez-en béni! Je ne me suis jamais bercé de vaines espérances, et, dès le commencement de la maladie, j'ai compris que j'étais frappé à mort. Je meurs cependant tranquille, puisque je laisse le sort de ma fille entre vos mains, celles de mon brave Jean et celles de son fiancé. Trois hommes pour veiller sur Hira me paraissent une garantie suffisante. Quand vous quitterez l'« Alcyone » pour donner tout votre savoir et votre charité à d'autres malades, ne perdez pas de vue pourtant la fille de votre pauvre ami Raimbault.

Puis il voulut voir Hira.

On lui amena la jeune fille docile, inerte, les yeux vagues, brusquement hypnotisée par l'intensité de son malheur. Le père la prit entre ses bras, et la baisant au front :

— Tu aimeras Philippe de toutes tes forces, n'est-ce pas, mon enfant, car il en est digne ?

— Oui, père, — répondit Hira, d'une voix qui n'avait pas de vibrations.

— Tu lui diras que j'aurais voulu vous bénir tous les deux ensemble, voir vos deux mains dans les miennes.

— Oui, père, — répéta la même voix morte.

Le visage n'eut pas de tressaillements, l'œil pas de lueurs, la paupière pas de larmes. Mais lorsqu'elle fut sortie de la chambre, ses forces la trahirent. Elle tomba raide, cataleptique pour ainsi dire, dans les bras de Kerdistel.

On l'emporta, on la déposa sur son lit, au chevet duquel Soonamookee s'établit en permanence.

— Pauvre enfant ! — murmura Raimbault.

Puis, faisant signe à Kerdistel d'approcher :

— Jean, — demanda-t-il, — sommes-nous près du golfe ?

— Nous y serons demain, à l'aube.

— Ah ! — soupira-t-il, — je ne vivrai pas

soit, en y comprenant la souscription de la ville, à 4,650 francs.

Université catholique

Nous apprenons que trois élèves de l'Université viennent de subir avec succès les épreuves de la licence ès-lettres : M. Senègre a été reçu à Caen ; M. d'Alléry, à Poitiers, avec le n° 2 ; M. Michelin, à Bordeaux, avec le n° 1.

Ces nouveaux diplômés portent à 198 le nombre des licenciés préparés par la Faculté catholique des Lettres.

Un vol de 500 francs

Décidément les voleurs, à Angers, ne mettent plus de bornes à leur audace : Dimanche dernier, pendant la messe de midi, à la cathédrale, M^{me} X... a eu son porte-monnaie à tortement tiré de sa poche. Elle ne s'en est aperçue qu'au moment de payer sa chaise, et le voleur sans doute était déjà hors d'atteinte.

Son porte-monnaie contenait 500 fr. environ.

Les élections municipales de Cholet

Pour se rendre compte de la situation électorale de Cholet, il faut lire le *Journal de Cholet*, organe des républicains avancés. Voici comment il apprécie la liste de conciliation :

« C'est avec une stupéfaction douloureuse que les électeurs ont appris la renonciation du parti républicain à la lutte électorale.

« Malgré la vieille sympathie qui nous attache au docteur Pissot et à différentes personnalités républicaines qui patronnent ou composent la liste panachée, nous ne saurions, consciencieusement, consentir à rétrograder jusqu'au terrain de ralliement réactionnaire sur lequel ils sont engagés.

« Les électeurs ont un choix à faire entre deux listes (la liste de conciliation et la liste socialiste) ; nous dégageons toute responsabilité et n'entendons en quoi que ce soit peser sur leurs décisions. Nous ne soutiendrons ni les uns ni les autres.

« Le programme républicain progressiste n'ayant plus de candidats, et jusqu'à ce qu'il s'en produise, le *Journal de Cholet* n'a pas à prendre parti. »

THOUARS

Horrible accident

Samedi, 1^{er} décembre, le sieur Giraud, ouvrier employé aux travaux neufs en gare de Thouars, ayant voulu serrer le frein à main d'un wagon de rails, a glissé si malheureusement que le lourd véhicule, chargé d'environ 14,000 kilog., lui a passé sur une partie du corps.

L'état de ce malheureux était désespéré.

jusque-là. Dieu ne m'accorde pas même la faveur de rendre le dernier soupir sur la rive natale.

Il reprit :

— Ecoute ! — Je désire qu'on me transporte sur la dunette dès que le ciel commencera à pâlir. De la sorte je pourrais voir venir la France, et je mourrai en face de la patrie.

Et, comme Kerdistel hésitait :

— N'est ce pas, docteur, que l'on peut m'accorder cela ?

Mauduit courba le front en signe d'assentiment. On ne refuse rien aux mourants, et désormais, rien ne pouvait modifier, ni en bien ni en mal, l'état du malade.

Vers minuit, Rimbault congédia ses amis.

— Allez vous reposer, — ordonna-t-il, — je l'exige. Quant à moi, je vais me recueillir et me mettre en face de Dieu. Au petit jour, vous viendrez me prendre pour me porter là-haut.

Les deux hommes s'inclinèrent tristement.

Le docteur, réellement brisé par la fatigue, se jeta pour une couple d'heures sur l'un des canapés du salon. Kerdistel, lui, donna des ordres afin de disposer sur le gaillard d'arrière une tente qui pût abriter le mourant.

(A suivre.)

Carnet mondain

Nous apprenons le prochain mariage de M. Charles-Henri de la Fontaine de Follin, fils du comte de Follin, avec M^{lle} Marie-Alix Cramezel de Kerhué, fille du vicomte de Kerhué, général de division commandant le 9^e corps d'armée, et de la vicomtesse née Marie-Louise Le Charron.

NANTES

Grève des ouvriers couvreurs

A la suite du violent ouragan du 12 novembre, les ouvriers avaient réclamé une sensible augmentation de salaire que les patrons, pressés par les circonstances, avaient consenti à leur accorder ; mais les patrons ayant voulu réduire leurs ouvriers, ces derniers se sont mis en grève hier.

État Civil de Saumur

NAISSANCES

Le 2 décembre. — Lucien-Marcel Martin, rue Haute-Saint-Pierre ; — Augustine-Cons-tance Billy, rue de la Basse-Ile.

UN RECORD IMBATTABLE

Voilà dix ans passés qu'il détient le record Des plus exquis parfums, ce doux Congo de France ! Ralliant tous les goûts, charmant la préférence, Il court vers des succès plus merveilleux encor.

Mlle Evévy, au savonnier Victor Vaissier.

Revue commerciale

BLÉS

La situation commerciale du blé s'est améliorée d'une façon générale et dans l'ensemble, les prix payés à la culture présentent une majoration de 50 centimes à 1 franc par quintal sur les cours d'il y a deux mois.

Cependant, depuis deux semaines, on a beaucoup battu et la culture a fait un peu plus d'offres de paille et de grain. Le résultat a été la baisse de la paille et un peu de faiblesse sur le grain. Certainement, chez beaucoup de producteurs, il doit y avoir des besoins d'argent pour payer les fermages de fin d'année, et, pour s'en procurer, il faut bien vendre un peu de sa récolte.

Mais il faut que la culture sache bien que les stocks invisibles de blé ont complètement disparu, la consommation les ayant absorbés par suite du retard de la moisson et de la qualité défectueuse du blé. On ne se trouve donc plus qu'en face de la dernière récolte et l'importation des froments étrangers n'est pas possible, les prix payés au dehors étant de 2 francs plus élevés que notre parité.

Jamais les cultivateurs ne se sont donc trouvés en présence d'une situation aussi avantageuse pour eux ; seuls détenteurs du blé, ils résistent au mouvement de baisse qui pèse depuis si longtemps sur les prix, ceux-ci ne tarderont pas à s'améliorer. Indépendamment des 15 millions d'hectolitres nécessités par les semailles, la France a besoin pour sa consommation mensuelle en année normale d'environ 9 millions d'hectolitres. On conçoit l'importance qu'aurait pour une reprise générale des affaires l'appoint dans le torrent de la circulation des centaines de millions de francs apportés par la simple arrivée de la hausse de quelques francs par quintal que peut très logiquement demander la culture, abritée qu'elle est contre l'invasion des blés exotiques par la plus-value des cours de ceux-ci sur les nôtres.

Et que l'on ne vienne pas opposer à ceci l'intérêt du consommateur, en oubliant que celui-ci n'est pas seulement consommateur, mais qu'il est aussi producteur ou industriel, que pour acheter du pain, si bon marché soit-il, il faut de l'argent et que pour avoir de l'argent il faut du salaire.

Emploi du sucre en agriculture et en industrie

Sous ce titre : *L'Agriculture pratique* publie le résumé d'une conférence faite par M. Vivien au comice agricole de Saint-Quentin. M. Vivien étudie d'abord les causes de l'abaissement des prix du sucre ; il démontre qu'alors que la production s'est élevée dans la propor-

tion de 100 à 195 depuis 1887, la consommation européenne s'est accrue seulement de 100 à 115.

Il faut, dit-il, ou arrêter la production, c'est un mauvais moyen, ou bien trouver des débouchés nouveaux et augmenter la consommation de sucre pour suivre le développement de la production. M. Vivien parle tout d'abord du sucrage dont l'emploi se généralise tous les ans, puis de l'utilisation du sucre en brasserie, grâce auquel on obtient une bière légère et pétillante de beaucoup supérieure à celle fournie par la glucose. Il préconise ensuite l'emploi du sucre dans la pâtisserie et pour les conserves alimentaires.

Le sucre peut servir encore à la préparation des acides lactique, formique, oxalique, etc., à la confection d'un charbon très propice à la fabrication de la poudre, etc., etc., mais pour qu'il puisse être employé à ces divers usages il faut qu'il soit dégrevé de tous droits.

Le débouché le plus important pour l'industrie sucrière, suivant l'auteur de l'article, est l'emploi du sucre pour l'alimentation du bétail ; il augmente dans une forte proportion la production de la graisse, du lait et de la crème chez les vaches laitières ; chez tous les animaux, le sucre est un aliment d'entretien et de réparation du travail musculaire.

En comptant en France 44,100,610 têtes de bétail (bêtes à cornes, chevaux, moutons et porcs) et en ne donnant que 0 k. 200 de sucre par tête et pendant 200 jours de l'année seulement, on aurait une consommation de 1 milliard 764,000,000 de kilos rien que pour les animaux de la France, soit plus du double de notre production.

La quantité de sucre consommée par le bétail serait encore plus considérable si l'on donnait aux animaux tout ce qu'on peut leur donner, puisqu'on peut aller jusqu'à 3 kilos par jour par 1,000 kilos de vaches ou bœufs, 10 kilos par 1,000 kilos de mouton, 2 kilos par 1,000 kilos de cheval, car on arrive pour 200 jours par an et rien que pour la France à une consommation de :

	Tonnes
Bêtes à cornes 13,500,685 à 3 k. 0/0.	4.050.000
Chevaux 2,862,275 à 2 k. 0/0.	575.000
Moutons, porcs environ.	2.000.000
Total.	6.625.000

Mais, dit M. Vivien, pour que le bétail fasse

usage de sucre, il faut que notre gouvernement, si libéral, accorde la franchise des droits ainsi que cela se fait en Allemagne actuellement, conformément à la loi de 1891.

Vins

La campagne se poursuit sans qu'on signale de gros achats de la part du commerce qui n'achète que par petits lots, se trouvant assez approvisionné pour le moment.

Les marchés du Midi ne dénotent que peu d'activité ; les vins extra restent bien tenus, tandis que les vins courants ont tendance à fléchir.

En Auvergne, les vins assez recherchés se cotent de 250 à 4 fr. le pot, suivant qu'il s'agit de petits vins de 7^e ou de supérieur de 10^e. Les vins de 8^e et de 9^e ont des prix intermédiaires.

Dans le Centre, les vins de 6 à 10^e valent de 40 à 75 fr. pour les rouges, et de 45 à 70 fr. pour les blancs.

On signale un peu plus d'activité dans le Bordelais où divers lots de coteaux se sont payés de 300 à 350 fr. le tonneau.

A la Petite Jeannette

31, rue d'Orléans, Saumur

M. J. COUTARD a l'honneur d'informer sa clientèle qu'il vient de recevoir un très bel assortiment de **Bonneterie d'Hiver**, tel que : Châles, Jupons, Pèlerines lainage des Pyrénées, Bas laine pour dames et enfants, Camisoles laine, soie et flanelle en tous genres.

Articles pour Hommes : Gilets de chasse peau de daim, jersey, Caleçons laine, soie, colon. Très bel assortiment de Tissus pour Chemises flanelle garantie irrétrécissable. **Ganterie peau fourrée** pour hommes et pour dames ; Gants lainage fantaisie et Gants jersey, depuis **0,65** ; très beau choix de Foulards et Cravates dernière création.

Parfumerie de marque à prix de fabrique.

M. Léon FRESCO, Chirurgien-Dentiste,
N° 1, rue Beaurepaire, Saumur.

Consultations du 1^{er} au 15 de chaque mois.

Nouvelle application du plombage Bayard aux dents les plus cariées, garantissant la mastication indéfiniment.

Prix : 3 francs, soins compris

EXTRACTION DE DENTS GRATIS

Le Gérant, L. DELAUNAY.



Le meilleur régénérateur des forces que l'on puisse employer contre : l'épuisement des organes, les douleurs de l'estomac et de la tête, les mauvaises digestions, les maladies du foie, des nerfs et toutes les maladies résultant de la fatigue et des vices du sang est la Tisane Dussolin ;

le meilleur tonique, dépuratif, anti-glaireux et antibilieux connu est la Tisane Dussolin.

C'est un fortifiant et reconstituant des forces et du sang. Suivant les doses, la Tisane Dussolin

produit un effet Dépuratif, Laxatif ou Purgatif, et guérit la constipation en régularisant les fonctions ; elle combat l'anémie, la chlorose, les lourdeurs et maux de tête, les rhumatismes, la goutte, les douleurs ; elle reconstitue et purifie le sang et chasse les humeurs. — Prix : 4 fr. 50 le flacon. Exiger sur chaque flacon la marque de fabrique déposée : une amazone à cheval. La Tisane Dussolin se trouve à Paris chez Derbecq, Pharmacien, 24, rue de Charonne, et dans toutes les pharmacies.

Une Notice explicative indiquant la manière de s'en servir est jointe à chaque flacon.

Dépôt à Saumur, pharmacie DESCHAMPS, 11, 13 et 15, rue Saint-Jean.

ÉPICERIE CENTRALE

P. ANDRIEUX, 28 et 30, Rue S-Jean, Saumur.

Maison de confiance la plus importante de la région vendant à droits réduits. — Entrepôt direct

Produits Alimentaires Félix POTIN.

Arrivage tous les Vendredis et Samedis **ESCARGOTS de Bourgogne tout préparés, 80 c. la douz.**

Tribunal de Commerce de Saumur

Faillite Lelong

Par jugement en date du 27 novembre 1894, le Tribunal de Commerce de Saumur a maintenu M. Bouneau syndic définitif de la faillite du sieur Lelong, boulanger à Saumur.

Pour extrait,

Le Greffier, MORON.

Tribunal de Commerce de Saumur

Faillite Garnier

Par jugement en date du 4 décembre 1894, le Tribunal de Commerce de Saumur a déclaré M^{me} Garnier, modes, à Saumur, rue Saint-Jean, en état de faillite ouverte provisoirement à ce jour.

M. Terrien a été nommé juge-commissaire, et M. Bouneau syndic provisoire.

Pour extrait,

Le Greffier, MORON.

Etude de M^e BRETON, notaire à Varennes.

Commune de Varennes

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

A la Mairie, le dimanche 30 décembre 1894, à 2 heures après midi,

534 BOUILLARDS

Divisés en 8 lots, dont 7 aux Penots, et 1 à la Tourde-des-Frâches.

Voir les affiches.

S'adresser à M^e BRETON, notaire, dépositaire du cahier des charges.

A VENDRE

Deux Fermes

Sises commune d'Allonnes, NOMMÉES

L'une, la HAMARDERIE, contenant 35 h. 65 a. 20 c. ;

L'autre, la PROUTERIE, contenant 11 h. 61 a.

S'adresser à M. GALBRUN, à Gennes, ayant tous pouvoirs ; à M. MAHÉ, régisseur, ou à M. DENIAU, notaire, ces deux derniers à Allonnes.

UN HOMME marié muni de bonnes références demande un emploi.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTMENT

MAISON

Située route de Rouen, 46, à la Croix-Verte.

Composée de 2 chambres au rez-de-chaussée, 2 chambres au 1^{er} étage, mansarde et grenier, caves, eau de Loire.

Fraichement restaurée.

Loyer annuel, 250 fr.

S'adresser à M. DELARUE, rue de la Félicité, 36, Saumur.

A LOUER IMMÉDIATEMENT

Trois petits Logements

AVEC GRANDS JARDINS

Situés impasse du Chardonnet.

S'adresser à M. CHAMBOURDON.

Au Tigre Royal

Rue du Portail-Louis, 49, SAUMUR

DOUBLET-PERREAU

Spécialité de fourrures pour Hommes, Dames et Enfants. — Réparations et transformations en tous genres.

Naturalisation d'animaux.

M. LÉON DESNOUE, serrurier rue de Fen-t, 89, prévient le public qu'il ne paiera pas les dettes contractées par AMÉE-LOUISE CHATEAU s n ép u.e.

Valeurs dépréciées et improductives peuvent retrouver intérêts et plus value par combinaison sans aucun risque; bénéfices garantis. Circulaire explicative et preuves fournies par la Banque Centrale de Paris, 20, avenue de l'Opéra, Paris.

VIN du L^r YVON

Tonique et Reconstituant

A la Coca du Pérou, à la Kola d'Afrique, au Biphosphate de chaux, préparé au vin d'Espagne.

Prix de la bouteille : 3 fr.

PHARMACIE NORMANDINE

G. DESCHAMPS
Rue Saint-Jean, SAUMUR.

A VENDRE

Vieux Journaux

S'adresser au bureau du journal.

CARTES DE VISITE

DE

L'Imprimerie Paul Godet

SAUMUR — Place du Marché-Noir — SAUMUR

78	Julien de Courcelles
32	GOISLARD-HARDOUIN
65	Mademoiselle Claire Hoisinger
37	FREDERIC DAVIGNON
76	Alexandre Severynne
49	M ^{re} & M ^{re} EMILE BLANDINIÈRE
58	Marcel Dehouve
34	MADAME LÉON DESTOURNELLES
33	Général L'Hôte

Gravure sur pierre, 3 fr. et 3 fr. 50. — Gravure sur cuivre, 4 francs ; avec Plaque fournie par le Client, 3 fr.

ENVELOPPES pour Cartes : 0,50 — 0,75 — 0,90

Choisir un numéro à gauche de la Carte et écrire très lisiblement les NOMS.

Modèles pris dans le Spécimen de l'Imprimerie qui en contient un grand choix 1 fr 50, 2 fr & 2 fr 50 suivant qualité de Carton.

VITICULTURE

Entreprise de Reconstitution du Vignoble à l'aide de Plants Américains appropriés aux différents sols.

RECHERCHES GARANTIES

Greffes à la main, sur place et sur table

Défoncement à la vapeur et au treuil à manège. — PRIX MODÉRÉS

FALLOUX FRÈRES, A BROSSAY

Par MONTREUIL-BELLAY (Maine-et-Loire)

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT Fils

Comestibles de choix

Pâtés de foie gras truffés, marque Deschandeliers... depuis 4 75
Hafner de Strasbourg, — 2 25
Louis Henry, id. — 3 25
Pâtés foie de canards, — 2 25
Saucissons de poulet et de foie gras
FROMAGES : Camembert, Brie, Pont-Lévéque, Port-Salut, Roquefort, Hollande, Chester, Gruyère, Comté et Emmenthal. Tous les vendredis, Nouilles fraîches Ferrari, Fromages suisses Ch. Gervais.

Choucroute de Strasbourg 1/2 k. 20^e
Saucisses et Cervelas fumés.
Saucissons de Lyon, Arles et Lorraine.

Poitrine fumée, Jambon d'York.
Salade de museau de bœuf.
Caviar de Russie.

Anchois de Norvège

ÉPICERIE NOUVELLE

38, Rue d'Orléans, au coin de la rue Beaurepaire, SAUMUR

E. CHAUVÉAU

Arrivages de GIBIERS tous les jours

PATÉS DE FOIES GRAS, marque Deschandeliers, depuis 1 fr 65

Fromages :

Camembert, Boudons, Gruyère Comté et Emmenthal, Livarot, Brie, Port-Salut, Port-l'Évêque, Hollande, Roquefort, Chouzé, etc.

Choucroute de Strasbourg, 1/2 kil. 0 f. 20

Assortiment pour choucroute : Jambons, Saucissons, Saucisses, Cervelas, Poitrine fumée, etc.

Petits Fromages Suisses (Gervais) actuellement tous les vendredis

Beurre fin (de la Laiterie de M. Barrault, Saint-Clément-des-Levées) tous les mardis, jeudis et samedis.

Spécialité de Vins du Pays, depuis 0,35 le litre, la barrique 68 fr.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, PARIS

56, Rue Jacob, 56,

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, 12 PAGES IN 4^o

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES ROMANS ILLUSTRÉS

Saumur, Imprimerie Paul Godet.

SAISON HIVER 1894-95

MAISON CREMIEUX

Tailleur, 27, rue d'Orléans, 27, Saumur

Seule Maison vraiment sérieuse pouvant bien faire pour **35 francs** un **COSTUME COMPLET** drap Haute Nouveauté, livré en 24 heures.

EXPOSITION ET GRANDE MISE EN VENTE

27, RUE D'ORLÉANS, SAUMUR

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1894

Certifié par l'imprimeur soussigné

LE MAIRE,